

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 16 mai 2013, à 14 heures, à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, sous la présidence de M. Joël Arseneau et à laquelle étaient présents :

M. Bertrand Berger
Préfet
Représentant de la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent
Représentant la MRC d'Avignon

M^{me} Louise Langlois
Maire de Chandler
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Délisca Ritchie Roussy
Préfet
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Réjean Normand
Maire de Rivière-à-Claude
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M^{me} Micheline Pelletier
Maire de Sainte-Anne-des-Monts
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Joël Arseneau
Maire des Îles-de-la-Madeleine
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Guy Poirier
Préfet
Représentant la MRC de Bonaventure

M. Gino Lebrasseur
Maire de Paspébiac
Représentant la MRC de Bonaventure

M^{me} Diane Lebouthillier
Préfet
Représentant la MRC du Rocher-Percé

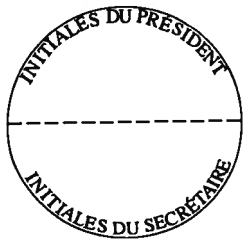
M. François Roussy
Maire de Gaspé
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION PAR TÉLÉPHONE :

M. Jonathan Lapierre (par téléphone)
Conseiller municipal
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Didier Dufour - Coordonnateur
Gilbert Scantland – Directeur général et secrétaire-trésorier

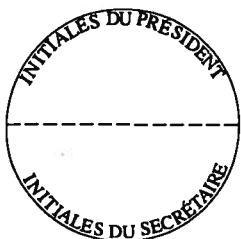


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 février 2013;
4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 20 février 2013;
5. Correspondance;
6. Approbation des comptes payés et à payer;
7. Autres sujets :
 - a. Stratégie d'intervention gouvernementale;
 - b. Suivi Le Plateau II;
 - c. Entente de financement CRÉ-Régie;
8. Date et lieu de la prochaine rencontre;
9. Clôture de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Joël Arseneau constate que le quorum est respecté, il déclare la réunion ouverte. Il est 14 heures.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Arseneau fait lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Délicsa Ritchie Roussy propose que soit adopté le projet d'ordre du jour en incluant au point 7 : Autres sujets :

- a) Stratégie d'intervention gouvernementale en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- b) Suivi du projet Le Plateau II;
- c) Entente de financement CRÉ-Régie;

Que la numérotation soit modifiée en conséquence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 FÉVRIER 2013

Le procès-verbal est passé en revue.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Délicsa Ritchie Roussy d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2012

Aucun point du procès-verbal ne nécessite un suivi particulier.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues et envoyées depuis la dernière réunion a été transmise aux membres. La correspondance est disponible pour consultation.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

La liste des comptes payés et à payer a été transmise aux membres du conseil d'administration.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Micheline Pelletier que la liste des comptes totalisant un montant de 39 996,89 \$ soit approuvée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. AUTRES SUJETS :

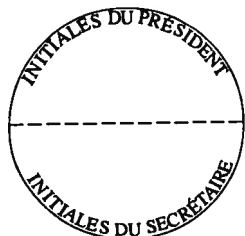
- a) **Stratégie d'intervention gouvernementale en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

Le président de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM mentionne que la Stratégie gouvernementale mentionne notamment la biomasse et les hydroliennes.

R-2013-06

R-2013-07

R-2013-08



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

R-2013-09

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Micheline Pelletier que la direction vérifie s'il est possible pour la Régie d'investir dans d'autres formes d'énergies renouvelables.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b. Suivi du projet Le Plateau II

Le président de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM demande à M. Dufour de résumer l'état de situation du projet.

Didier Dufour explique que la Société en commandite examine la possibilité de remplacer les éoliennes prévues (E-70) par des éoliennes plus performantes (E-92). Cette décision aura des impacts sur le déroulement du projet et sur les résultats. La situation est suivie de près par les représentants de la Régie.

c. Entente de financement CRÉ-Régie

Depuis longtemps, il a été convenu que la CRÉGÎM financerait le budget des opérations de la Régie afin d'éviter que les MRC n'injectent des quote-parts dans la Régie, et ce, tant que la Régie ne génère pas ses propres revenus. Les discussions avec la CRÉGÎM sont en cours afin de déterminer le meilleur programme pour réaliser cette volonté commune.

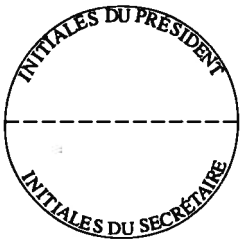
8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Il est convenu que la prochaine réunion sera fixée en fonction des besoins.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Micheline Pelletier propose la levée de l'assemblée, il est 15 heures.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Joël Arseneau

Gilbert Scantland

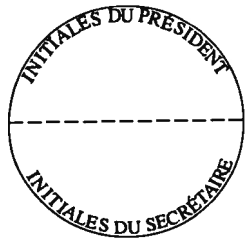
Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

25 avril 2014
Date



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

